

**Motion du 28 novembre 2006 de Mme Laurence Andersen, MM. Pascal Rubeli, Roland Crot, Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel et Richard North: «Prenons des mesures immédiates et efficaces afin de sécuriser définitivement les préaux d'école».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 19 mai 2010, dans le rapport M-655 A)

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les préaux sont devenus, notamment de nuit, des lieux de dangers certains;
- des drogues y circulent librement, même celles de substitution;
- des enfants et adolescents y sont présents tous les jours;
- que les moyens à la disposition des forces de l'ordre sont insuffisants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre les mesures nécessaires pour fermer tous les préaux d'école entre 22 h et 6 h;
- assurer une surveillance maximale par tous les moyens qu'il jugera utiles et à faire que les actes délictueux soient dénoncés;
- n'autoriser l'accès aux préaux d'école qu'aux ayants droit.